



*Ce cahier des charges a pour but de préciser quelques grandes orientations.
Seul le règlement officiel du concours fait foi pour la définition de l'épreuve.*

Cahier des charges de l'épreuve orale Langue Vivante Etrangère Facultative

Remarques préliminaires

Les interrogateurs sont face à des candidats aux profils et vécus très variés : étudiants n'ayant pu suivre des cours de langues depuis 2 voire 3 ans car elles ne sont pas enseignées en classes préparatoires, étudiants dont les parents pratiquent encore la langue cible etc. Ceci demande beaucoup d'encouragements et souvent la prestation des candidats évolue fortement entre le début et la fin de l'épreuve. A noter qu'il n'y a presque plus de candidats « folkloriques » n'ayant aucune notion de la langue concernée.

Caractéristiques de l'épreuve

Durée

30 minutes soit 15 minutes de préparation et 15 minutes pour la présentation du document et l'entretien libre

Organisation générale

Le document de travail est un article, d'environ 350 mots, tiré d'un journal ou d'un magazine et traitant d'un sujet de société classique. Le document a un titre et l'origine est indiquée. Nous veillons à utiliser des documents récents dont la compréhension n'exige pas de pré-requis trop spécialisés.

L'interrogation

Le candidat commence par une restitution du document : il présente les informations importantes du document et les commente. En aucun cas il ne doit faire de la paraphrase, mais bien plutôt mettre en cohérence les informations fournies et répondre aux éventuelles questions posées par le professeur.

L'interrogation se poursuit par un entretien libre qui peut porter sur la thématique du document mais être aussi une discussion sur les séjours dans les pays parlant la langue cible ou les motivations et projets de l'étudiant.

Ces deux parties ont une durée équivalente.

Critères de valorisation

- Compréhension du document de travail et aptitude à en rendre compte de manière cohérente.
- Capacité à s'exprimer de manière fluide et avec un vocabulaire précis dans la langue cible.
- Aptitude à communiquer en langue étrangère.

Conclusions

Même si nous sommes en langue optionnelle et si les interrogateurs ont une attitude bienveillante, cela ne signifie pas que cet examen ne présente pas un certain niveau d'exigence. Les candidats ne gagneront des points supplémentaires que s'ils font l'effort de préparer cette épreuve.